Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
POLE DE CONTROLE ET D EXPERTISE
124 Bd de POITIERS BP 290
79038 BRESSUIRE
TÉLÉPHONE : 05 49 81 58 00
MÉL. : pole-ice,bressuire.@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Réception : lundi, mardi jeudi et vendredi 8h30 à 12 h et de 13h15 à 16h
Ou sur rendez-vous
Affaire suivie par : Pascal MICHEZ
Téléphone : 05 49 81 58 00

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL DU RESPONSABLE DE POLE CONTROLE EXPERTISE

Le responsable du pôle contrôle expertise de BRESSUIRE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
GARNIER Olivier	inspecteur	15 000 €	15 000 €
GROLLEAU Philippe	inspecteur	15 000 €	15 000 €
VERON Dominique	inspecteur	15 000 €	15 000 €
FEYRIT Emmanuelle	contrôleur	10 000 €	10 000 €
BLAIS Hyacinthe	contrôleur	10 000 €	10 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service.

A Bressuire, le 4 janvier 2016

MICHEZ Pascal
Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques
Responsable du pôle contrôle expertise,